



**ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
DES VEHICULES EXCEDANT 3,5 TONNES
SUR LA POMPONNETTE**

**1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44**

RH/SE/008/2012

mairie@pomponne.org

Le Maire de la Commune de Pomponne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2213-1 et suivants
Vu le Code de la Route,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
Vu les arrêtés formant le règlement général de Police de la commune,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité de la route de Villevaudé, de la rue de la Libération et du chemin des Grés.

ARRETE

ARTICLE 1 : Cet arrêté municipal abroge tous les précédents arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement des véhicules excédant 3,5 tonnes sur la Pomponnette.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sont interdits dans les voies suivantes :

- Route de Villevaudé,
- Rue de la Libération,
- Chemin des Grés.

A l'exception des transports en commun, des livreurs pour les riverains, des entreprises pour l'entretien des espaces verts et le ramassage des déchets ménagers.

ARTICLE 3 : Cette mesure entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de la ville de Pomponne.
- Madame la Directrice Générale des Services.
- Madame la Commissaire de Police de Lagny sur Marne.
- Madame l'Agent de Police Municipale de la ville de Pomponne.
- La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la ville de Pomponne.
- Madame la Commissaire de Police de Lagny sur Marne.
- Madame la Directrice Générale des Services.
- Madame l'Agent de Police Municipale de Pomponne.
- La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Pomponne le 09 août 2012.

Le Maire,



Roland HARLE.